

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2018_3_1

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Objet : Approbation du Compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit , le mercredi 11 avril à 13 h 53, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Mars 2018

Présents : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame GUILLON Sèverine

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre prend la présidence.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Compte Administratif de la commune pour l'année 2017 qui s'élève à :

* 348 749,43 € pour la section de dépenses de fonctionnement;
* 536 987,16 € pour la section de recettes de fonctionnement;
* 227 945,23 € pour la section de dépenses d'investissement;
* 172 832,39 € pour la section de recettes d'investissement;

* 133 124,89 € pour l'excédent de fonctionnement;
* 23 212,84 € pour le déficit d'investissement.

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot